

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Direction générale des patrimoines

Service interministériel des Archives de
France

Note d'information DGP/SIAF/2012/016 en date du 21/11/2012

relative à la parution de la circulaire NOR DEVK1235247C concernant le déploiement d'un système d'information de gestion de l'archivage (SIAM) par le secrétariat général du Ministère de l'égalité des territoires et du logement et du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Le directeur chargé des archives de France

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des services départementaux d'archives
sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de Mesdames et Messieurs les préfets de département

J'ai le plaisir de vous informer de la parution de la circulaire ci-jointe DEVK1235247C concernant le déploiement d'un système d'information de gestion de l'archivage (SIAM) par le secrétariat général du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL) et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).

Cette circulaire clarifie les dispositions relatives au système d'information archivistique ministériel SIAM annoncées par la circulaire NOR DEVK1031905C du 5 juillet 2011, qui avait fait l'objet de la note d'information DGP/SIAF/2011/014 du 25 juillet 2011 et a été officiellement validé par les Archives de France. La circulaire s'accompagne d'un modèle de convention à l'intention des directions départementales des territoires qui souhaiteront utiliser le système SIAM. Le contrôle scientifique et technique des directeurs des services départementaux d'archives est rappelé dans ces deux textes.

Le déploiement local de SIAM s'étalera de fin 2012 au premier trimestre 2013. Il s'agit ainsi d'une initiative importante de modernisation de la gestion des archives des ministères concernés, imposée par l'obsolescence des solutions techniques actuelles. Remplaçant les anciennes bases locales (DANAE) et centrale (ARCHE), SIAM va permettre à l'ensemble des agents du MEDDE et du METL, tant dans les services centraux que déconcentrés, d'avoir une vue unifiée sur l'ensemble des ressources archivistiques existantes sur telle ou telle thématique dans le réseau de ces ministères. Le portail à venir de SIAM permettra également au personnel d'avoir accès aux descriptions des dossiers versés pour archivage définitif aux archives nationales ou dans les services départementaux d'archives. Une telle base de connaissances sera particulièrement utile aux agents du MEDDE et du METL pour la gestion de l'information dans un contexte de réformes administratives successives.

Le référentiel documentaire unique qui soutient le fonctionnement de SIAM est bâti à partir du référentiel d'activité des ministères concernés et intègre progressivement les données des anciennes applications DANAE et ARCHE.

En parallèle de ce premier chantier, un travail de consolidation de ces données est prévu pour actualiser et unifier les durées d'utilité administrative dans le respect des instructions de tri et des besoins des services. Les indications sur les sorts finaux issues des bases antérieures seront conservées, chaque directeur de service départemental d'archives gardant la possibilité de se déterminer en fonction du contexte local, en vertu du contrôle scientifique et technique de l'État qu'il exerce.

Le bureau de la gestion, de la sélection et de la collecte se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le directeur, chargé des Archives de France

Hervé LEMOINE